

**Accompagnement pédagogique de l'élève et collaboration avec sa famille**

Si l'IEN de circonscription le juge nécessaire, une demande de soutien départemental peut être réalisée par interpellation des IEN-ASH école inclusive. L'information de cette demande est communiquée à l'école et à la famille.

**Accompagnement des enseignants et AESH**

**Dispositifs d'accompagnement**

- En cas de nécessité la cellule Ressources Humaines départementale est mobilisée pour accompagner l'enseignant, l'AESH ou l'équipe.
- Des accompagnements d'équipe peuvent être effectués par le CAAEE.
- Dans certains cas, des situations peuvent être étudiées en F3SCT CSASD.

Le soutien départemental, coordonné par les IEN ASH, peut faire intervenir plusieurs acteurs

**CPC ASH – École inclusive**

**PR-TND**  
Professeur ressource Troubles du neurodéveloppement

**PR-EHP**  
Professeur ressource École inclusive pour les élèves à haut potentiel

**EMASco**  
Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation des élèves en situation de handicap  
Soutien médico-social auprès de la communauté éducative dans l'accompagnement d'une situation complexe

**CASNAV**  
Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issues de familles itinérantes et de voyageurs

**PAIRE 91**  
Dispositif de soutien aux équipes d'école dans la gestion des élèves à difficultés à expression comportementale et dans les situations de harcèlement

**E2M-RP**  
Equipe mobile médico sociale de renforcement des PIAL  
Aide directe aux élèves

Ces aides peuvent être cumulées le cas échéant.

Elèves notifiés

Ces interventions sont en lien avec :

**Services de la DSDEN 91:**  
médicaux, sociaux,...

**Commission Opérationnelle de Suivi des Élèves**

Des documents d'explication des différentes façons de solliciter les ressources départementales sont disponibles

